



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 349 484  
A1

⑫

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 89810452.6

⑮ Int. Cl.<sup>5</sup>: B 42 F 15/06

⑭ Date de dépôt: 14.06.89

⑩ Priorité: 30.06.88 FR 8809105

⑦1 Demandeur: ALPIA SA

⑪3 Date de publication de la demande:  
03.01.90 Bulletin 90/01

2, rue Jacquard  
F-25006 Besançon (FR)

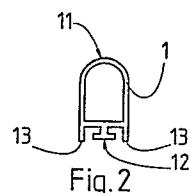
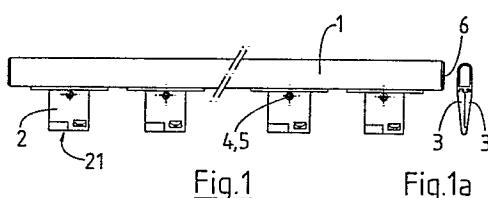
⑪4 Etats contractants désignés:  
BE CH DE ES FR GB IT LI NL SE

⑦2 Inventeur: Bruneau, Alain  
"Mont"  
F-25320 Montferrand Le Chateau (FR)

⑦4 Mandataire: Meylan, Robert Maurice et al  
c/o BUGNION S.A. 10, route de Florissant Case Postale  
375  
CH-1211 Genève 12 - Champel (CH)

⑥4 Accessoire pour le tri des plans dans un meuble de classement vertical.

⑥7 L'accessoire est constitué par un profilé tubulaire (1) porteur de dents amovibles (2) alignées d'un même côté du profilé. La section du profilé comporte une partie supérieure (11) arrondie, une partie inférieure en forme d'étrier insérant entre deux parois (13) un tenon en T (12) sur lequel sont fixées les dents (2). Chaque dent (2) est constituée de deux demi-dents (3) identiques comportant des moyens d'assemblage (4, 5) et de fixation sur le tenon en T.



**Description****Accessoire pour le tri des plans dans un meuble de classement vertical.**

L'invention concerne un accessoire pour le tri des plans dans un meuble de classement vertical avec broches de suspension.

Dans tous les meubles de classement vertical, la sortie d'un plan s'effectue en deux temps :  
 - un premier temps d'ouverture permet de repérer le plan à extraire et le glissement des plans en amont sur les broches de la partie mobile ;  
 - un deuxième temps d'ouverture permet la création d'un couloir entre les broches fixes et les broches mobiles, autorisant l'extraction du plan sélectionné.

On connaît deux procédés utilisés pour faire glisser les plans en amont sur les broches de la partie mobile :

- un procédé utilise deux barres de sélecteur :
- l'une, indexée sur une crémaillère solidaire de la partie fixe du meuble, retient les plans se trouvant derrière cette barre à l'intérieur du meuble,
- l'autre, indexée sur une crémaillère solidaire de la partie mobile du meuble, entraîne les plans se trouvant derrière elle au moment de l'ouverture du meuble.

Le plan sélectionné se trouve alors entre les deux barres de sélecteur.

- un autre procédé comporte un "rateau", spécifique pour chaque dimension de meuble et pour chaque disposition des broches porte-plans, verrouillable ou non, permet le glissement des plans se trouvant devant le plan sélectionné à partir des broches de la partie fixe vers les broches de la partie mobile ou inversement.

La présente invention a pour but de réaliser un "rateau" qui puisse être utilisé quelles que soient la disposition des broches et leur forme courbe ou droite.

A cette fin, l'accessoire ou "rateau" est constitué par un profilé tubulaire porteur de dents amovibles alignées d'un même côté du profilé.

La section du profilé comporte une partie supérieure arrondie et une partie inférieure en forme d'étrier insérant entre deux parois un tenon en T sur lequel sont fixées les dents.

Chaque dent est constituée de deux demi-dents identiques comportant des moyens d'assemblage et de fixation sur le tenon en T du profilé.

Chaque demi-dent comporte, dans sa partie la plus rapprochée du tenon en T, deux talons de glissement sur les broches, une rainure d'accrochage de la demi-dent sur le tenon en T du profilé, dans sa partie la plus éloignée du tenon, de part et d'autre d'une axe de symétrie CC passant par le point d'assemblage, d'un côté une extrémité arrondie comportant un évidement, de l'autre côté un tenon en V pénétrant, au moment de l'assemblage des deux demi-dents, dans l'évidement opposé.

Le principal avantage présenté par cet accessoire réside dans le fait que le nombre des dents et leur emplacement sur le "rateau" sont variables, ce qui permet une adaptation aux meubles différant par le nombre, l'écartement ou la forme des broches.

D'autres avantages ressortiront de la description,

faite à titre d'exemple non limitatif, d'une forme d'exécution préférentielle et du dessin dans lequel :

- 5 - la figure 1 est une vue d'ensemble.
- la figure 1a est une vue de gauche en bout de la figure 1 (sans bouchon d'extrémité).
- la figure 1b est une vue d'un bouchon d'extrémité.
- 10 - la figure 2 est une coupe en travers du profilé.
- la figure 3 est une vue à plat de la face intérieure d'une demi-dent.
- la figure 3a est une coupe selon AA de la figure 3.
- la figure 3b est une coupe selon BB de la figure 3.
- la figure 4 est une vue à plat de la face extérieure d'une demi-dent.
- la figure 4a est une vue de gauche de la fig.1.
- la figure 4b est une coupe selon CC de la figure 4.
- 20 - la figure 5 est une vue de face des demi-dents en cours d'assemblage pour former une dent complète.
- la figure 5a est une coupe selon DD de la figure 5.

La figure 1 montre l'accessoire pour le tri des plans tel qu'il est constitué par un profilé tubulaire 1 en aluminium anodisé, sur lequel sont fixées des dents 2 formées chacune de deux demi-dents 3 jointes par une seule vis 4 avec son boulon 5. Chaque extrémité du profilé est fermée par un bouchon 6 en matière plastique obstruant totalement la section du profilé et ne présentant aucune asperité extérieure. La largeur de la partie inférieure 21 de la dent 2 permet son utilisation dans un meuble équipé de petites broches, au pas de 60 mm.

La section du profilé 1 représentée par la figure 2 permet de voir la partie supérieure 11 arrondie, le corps en forme d'étrier encastrant un tenon 12 en T entre deux parois 13.

Ce tenon en T permet la fixation des dents 2 par pincement dudit tenon entre les deux demi-dents assemblées.

Les dents 2 sont composées chacune de deux demi-dents 3 en matière plastique, assemblées vis à vis (fig. 3 et 4), glissées sur le tenon en T 12 du profilé 1 puis bloquées par une seule vis 4 avec son écrou 5 dans une position choisie, correspondant à l'écartement des broches dans le meuble considéré.

Le nombre de dents sera prédefini pour chaque type de meuble mais pourra augmenter à la demande.

- 55 Chaque demi-dent 3 comprend :
- sur la partie proche du profilé 1,
- deux talons de glissement 32 sur les broches des meubles, évitant la détérioration de celles-ci, ces talons 32 étant situés de part et d'autre de la partie pleine de la demi-dent 3 dont une face est représentée par la figure 3 ;
- une bande continue comportant une rainure 33

d'accrochage de la demi-dent sur le tenon en T 12 du profil 1, cette bande comprenant les deux talons 32.

- sur la partie libre,
- une extrémité de dent arrondie 34, à l'intérieur de laquelle est aménagé un évidement 35, dans lequel vient se glisser, au moment de l'assemblage, le tenon 36 de la demi-dent opposée, évitant l'écartement d'une demi-dent par rapport à l'autre après assemblage.

Les moyens d'assemblage de deux demi-dents 3 sont constitués, dans la partie de la demi-dent la plus rapprochée du profilé 1, par la rainure 33 s'accrochant complémentairement avec la même rainure de l'autre demi-dent sur les ailes du tenon en T 12, et, dans la partie libre de la demi-dent, par le tenon en V 36 d'une demi-dent inséré dans l'évidement 35 de l'autre demi-dent pour former ensemble une extrémité arrondie 34 de la dent 2 complète (fig. 5a).

Une seule vis 4 et son écrou immobilisé en rotation 5 permettent le maintien des demi-dents préassemblées pendant le glissement de la dent dans le profilé, et permettent la fixation de la dent en position prédéterminée.

La conception des dents en deux parties répond aux objectifs ci-après :

a) obtenir une pièce de petites dimensions au moyen d'un outillage de dimensions réduites, donc moins onéreux ;

b) utiliser un moule de conception simple pour fabriquer une pièce facile à démoluer : sur la demi-dent 3 apparaît l'évidement 35 qui est un moyen simple de créer un logement pour le tenon 36 ;

c) obtenir que l'aspect extérieur de la dent soit lisse :

la création de deux demi-dents 3 permet des allégements

- obligatoires lors du moulage d'une pièce en plastique -allégements qui se situent à l'intérieur de la dent après l'assemblage de deux demi-dents.

d) réaliser facilement le montage et le réglage : un seul usinage à faire sur le profilé 1 : sa mise à longueur ;

la pré-assemblage des deux demi-dents 3 étant fait hors du profilé, la dent 2 ainsi composée peut être glissée sur le tenon en T 12, puis déplacée pour l'adapter à la configuration des broches du meuble sans qu'elle s'échappe du profilé 1 ; une simple clé suffit pour bloquer la dent 2 en place, l'écrou 5 est immobilisé dans un logement de forme.

e) obtenir un bon comportement à l'usage :

- le profil comporte deux parois 13 servant efficacement au maintien des talons 32 des demi-dents 3 sur toute leur longueur, interdisant ainsi tout écartement de l'un par rapport à l'autre ;

- les demi-dents 3 sont assemblées par les tenons 36, en forme de V pour faciliter leur introduction dans l'évidement 35, ce qui évite toute déformation de la dent 2 par disjonction des deux éléments qui la constituent.

f) obtenir une sécurité d'emploi : la présence des bouchons 6 placés aux extrémités du profilé 1 après sa mise à longueur évite toute aspérité blessante.

5

## Revendications

10 1. Accessoire pour le tri des plans dans un meuble de classement vertical avec broches de suspension, caractérisé par le fait qu'il est constitué par un profilé tubulaire (1) porteur de dents amovibles (2) alignées d'un même côté du profilé.

15 2. Accessoire selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la section du profilé comporte une partie supérieure (11) arrondie, une partie inférieure en forme d'étrier insérant entre deux parois (13) un tenon en T (12) sur lequel sont fixées les dents (2).

20 25 3. Accessoire selon la revendication 2, caractérisé par le fait que chaque dent (2) est constituée de deux demi-dents (3) identiques comportant des moyens d'assemblage et de fixation sur le tenon en T (12) du profilé (1).

30 35 40 45 4. Accessoire selon la revendication 3, caractérisé par le fait que chaque demi-dent (3) comporte, dans sa partie la plus rapprochée du tenon en T (12) deux talons (32) de glissement sur les broches, une rainure (33) d'accrochage de la demi-dent sur le tenon en T du profilé, dans sa partie la plus éloignée du tenon, de part et d'autre d'un axe de symétrie (CC) passant par le point d'assemblage (4, 5), d'un côté une extrémité arrondie (34) comportant un évidement (35), de l'autre côté un tenon (36) en V pénétrant, au moment de l'assemblage des deux demi-dents, dans l'évidement opposé.

50 55 60 65 5. Accessoire selon la revendication 4, caractérisé par le fait que les extrémités du profilé tubulaire (1) sont obturées chacune par un bouchon (6) plein et par le fait que la périphérie extérieure de ce bouchon correspond exactement à la périphérie extérieure de la section du profilé.

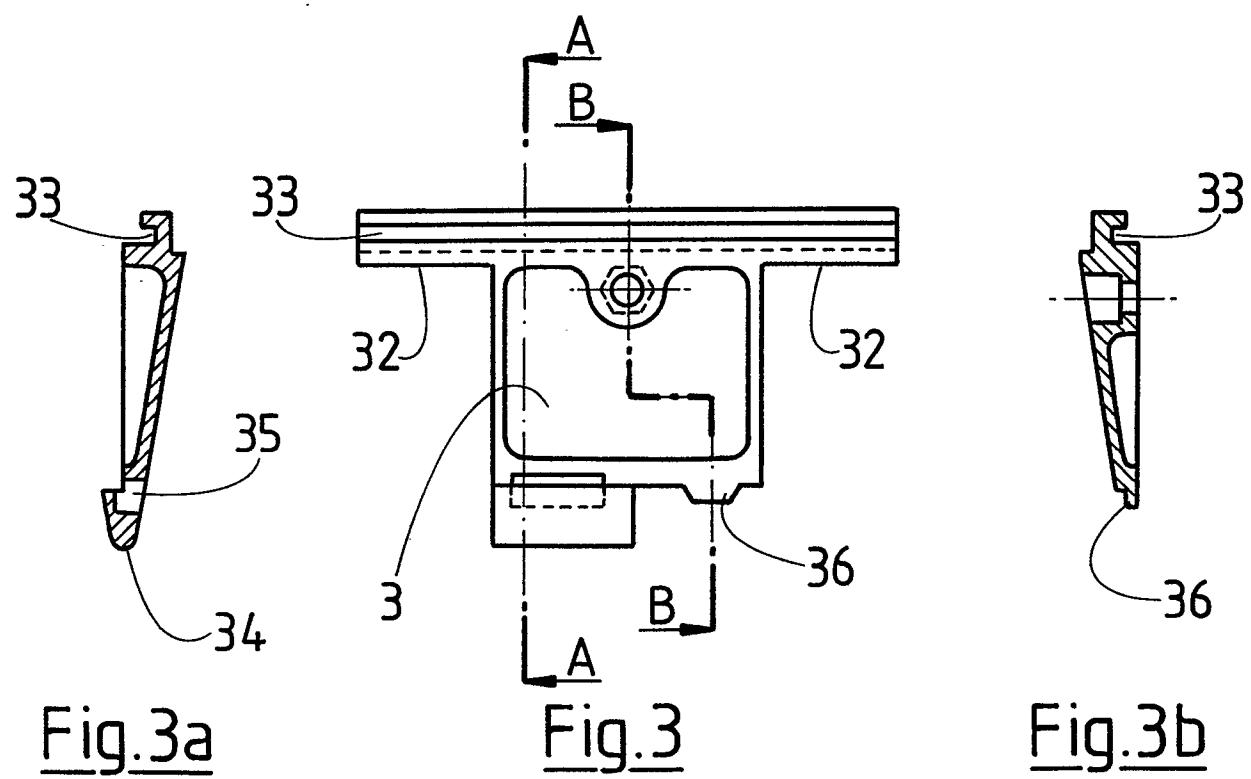
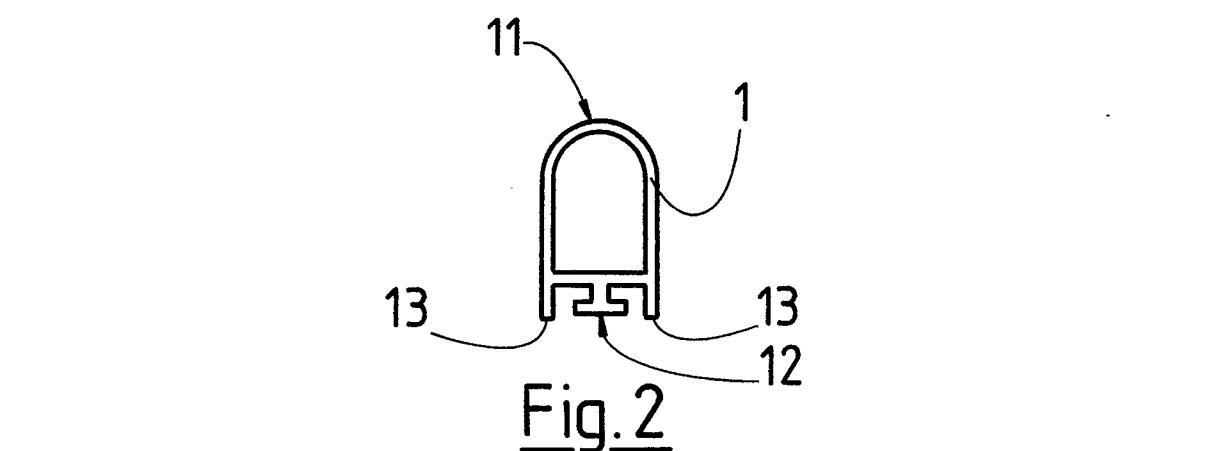
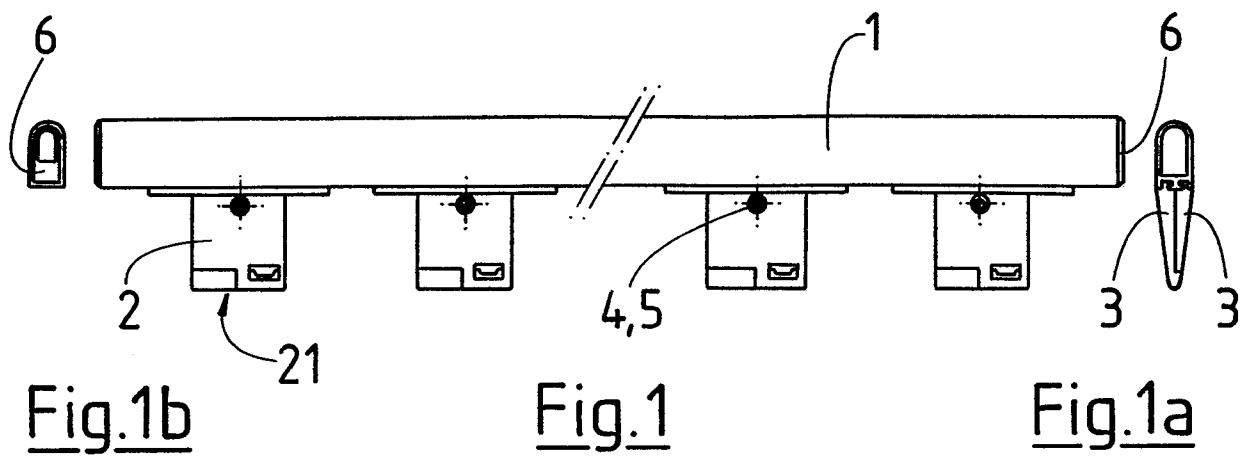
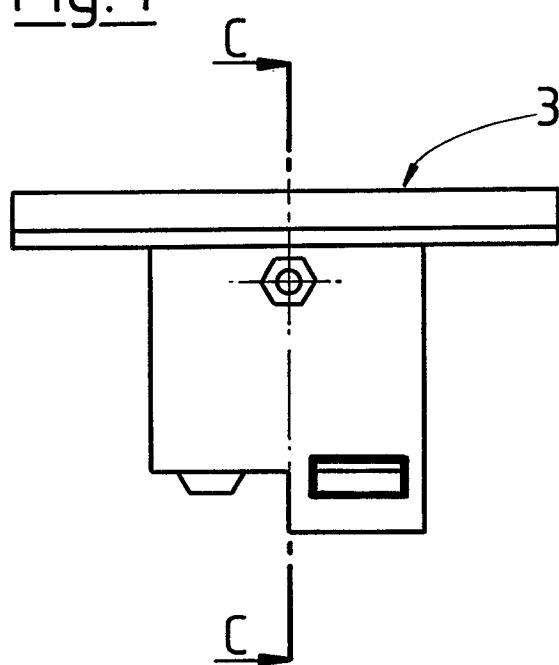
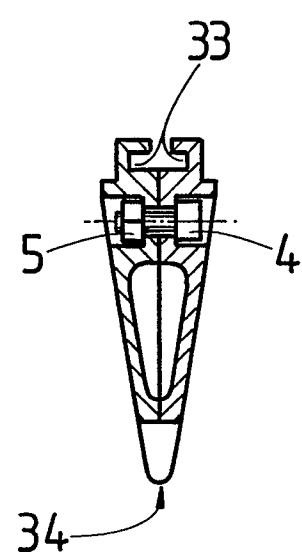
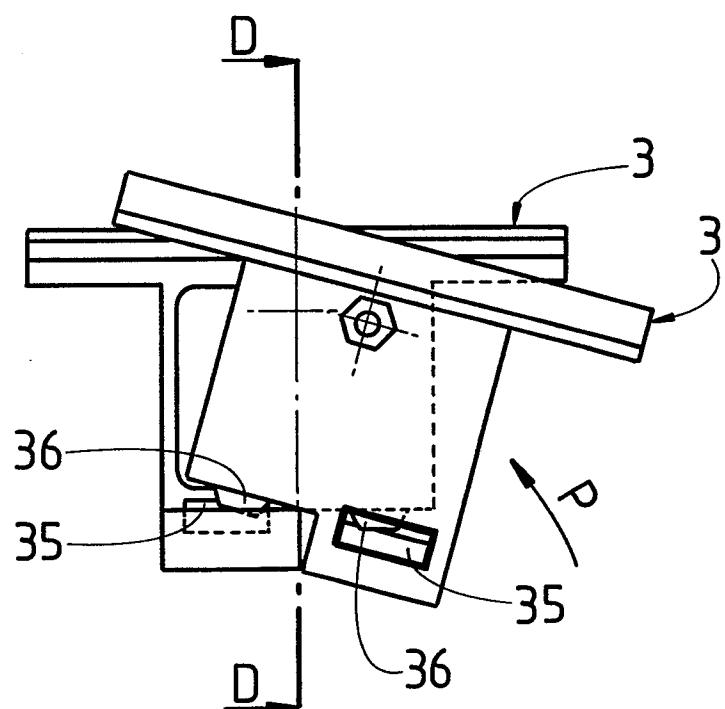
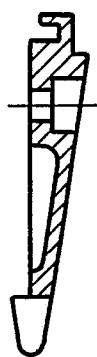


Fig.4Fig.4aFig.4bFig.5Fig.5a



EP 89 81 0452

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	DE-B-1036812 (BECKER) * le document en entier * -----	1	B42F15/06
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)			
B42F A47B			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
1	Lieu de la recherche LA HAYE	Date d'achèvement de la recherche 06 OCTOBRE 1989	Examinateur EVANS A. J.
<b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b> X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	